

Vers un
**classement
UNESCO**
du
**bassin
de la
Dordogne**

Réunion d'information
Jeudi 1^{er} juillet 2010
Saint-André-de-Cubzac

EPIDOR



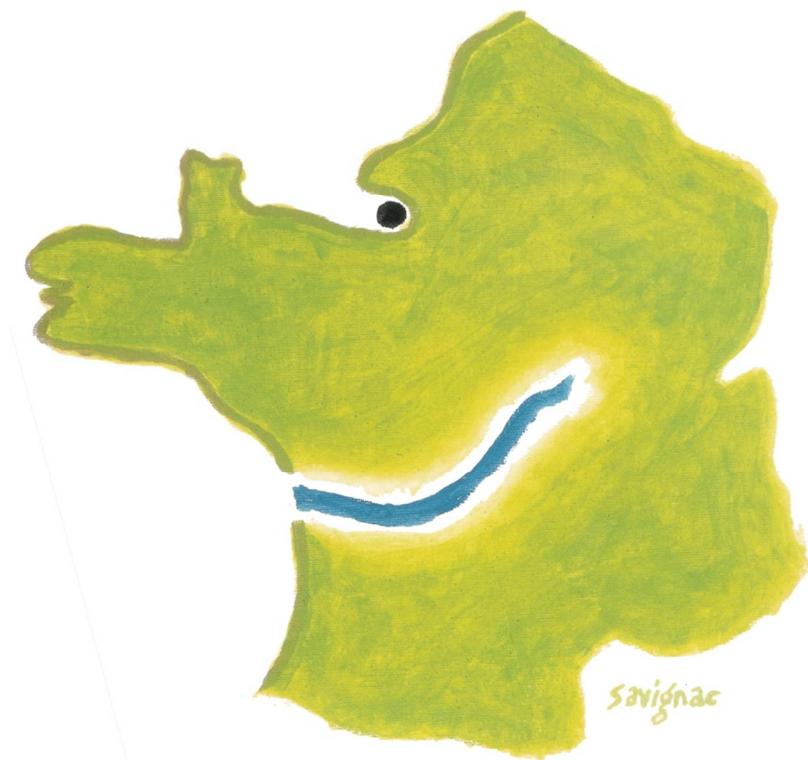
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

**LASEMAINE
DEL'EAU**

DU 28 JUNE AU 04 JUILLET 2010

Journées professionnelles





La vallée de la Dordogne
c'est le sourire de la France

Ordre du jour

Présentation du label « Homme et Biosphère » de l'UNESCO, des intérêts d'une labellisation pour le Bassin de la Dordogne et discussion autour des enjeux du projet.

Personnes présentes

La réunion a été organisée par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne – EPIDOR, dans le cadre des journées professionnelles de la Semaine de l'Eau, lancée par le Conseil Général de la Gironde.

Personnes présentes

Monsieur Jacques MAUGEIN, Conseiller Général de Saint-André-de-Cubzac

Monsieur Laurent RICCI, Maire de Saint-André-de-Cubzac

Monsieur Dominique CRANBEDOU, Adjoint au Maire de Saint-Gervais

Madame Sandra ANDRIEUX, Conseillère municipale de Vayres

Monsieur Serge ROUX, Délégué du Pays Cœur Entre-deux-Mer et Président de la CDC de Saint-Loubès

Monsieur Jean-Pierre LEROY, Président de l'ASA du Bas Virvée

Monsieur Gérard LIOTARD, Président de l'ASA de Lugon et Cadillac

Monsieur Claude BOUDIN, Vice-Président de l'ASA de Lugon et Cadillac

Monsieur Jean-Pierre DOMENS, Maire de Saint-Viviens-de-Blaye et Président du SIAH du bassin versant du Moron

Monsieur Christian MOREAU, DDTM 33, Antenne de Saint-André-de-Cubzac

Monsieur Romain FAGEOT, AADPPED 33, Chargé de missions

Monsieur Pierre PARVOT, ADAPAEF 33

Madame Anne DELARCHE-JOLI, CAUE 33, Ingénieur écologue

Monsieur Jean-Pierre GANDON, DDT 24, Chef du service Eau Environnement Risques

Monsieur Guillaume LARBODIE, CG 33, Service de la Coopération décentralisée

Madame Katarzyna KROPA, Délégation polonaise, Office Du Marechal de La Pomeranie Occidentale, Département de la Coopération internationale, Sous-inspecteur

Madame Grazyna SKRZYPEK, Délégation polonaise, Office Du Marechal de La Pomeranie Occidentale, Bureau de la géologie et de la politique écologique, Spécialiste

Monsieur Amadou SY, Délégation polonaise, Office Du Marechal de La Pomeranie Occidentale, Département de la gestion du Programme régional opérationnel, Spécialiste

Monsieur Mariusz ADAMSKI, Délégation polonaise, Office Du Marechal de La Pomeranie Occidentale, Directeur adjoint de Département de l'agriculture et de l'environnement

Monsieur Stanislaw CYGIEL, Délégation polonaise, Office Du Marechal de La Pomeranie Occidentale, Directeur Adjoint du Service chargé de l'irrigation des terres arables et de l'infrastructure hydrotechnique

Mademoiselle Marie VERMEIL, EPIDOR, Animatrice du Contrat de rivière Dordogne Atlantique

Mademoiselle Mélanie OZENNE, EPIDOR, Animatrice du bassin Isle-Dronne

Mademoiselle Aurore GUILLORIT, EPIDOR, Stagiaire bassin Isle-Dronne

Mademoiselle Carole BRETON, EPIDOR, Chargée de mission label UNESCO

Document remis en séance

Dossier de présentation du projet « Homme et Biosphère UNESCO »

Déroulement de la réunion

Présentation

Le conseil d'administration d'EPIDOR souhaite présenter la candidature du bassin versant de la Dordogne pour un classement par l'UNESCO au titre de Réserve mondiale de biosphère. Pour être éligible, deux conditions sont à réunir :

- le bassin versant de la Dordogne doit présenter une haute valeur écologique,
- la candidature du bassin versant de la Dordogne doit être acceptée et soutenue par le maximum d'acteurs du bassin.

C'est pourquoi EPIDOR organise plusieurs réunions d'information à l'échelle des cantons riverains de l'axe Dordogne, des sources dans le Puy-de-Dôme jusqu'à l'estuaire en Gironde.

L'obtention de ce label serait l'occasion de faire reconnaître internationalement la valeur du bassin versant de la Dordogne. Cette candidature viendrait couronner les nombreux efforts réalisés sur le bassin de la Dordogne pour concilier développement économique et respect de l'environnement aquatique. Elle soutiendrait les nouvelles initiatives allant en ce sens. Enfin, elle serait l'occasion de mieux faire connaître le bassin versant et la rivière Dordogne à ses propres riverains et de susciter en eux un sentiment d'appartenance et de fierté.

Le label concernerait l'ensemble du bassin versant avec comme axe central la rivière Dordogne, qui forme un trait d'union entre les territoires de l'amont et de l'aval. La rivière bénéficie encore d'une très bonne qualité, résultat des pratiques et des usages qui se développent sur l'ensemble du bassin versant. À ce titre, la Dordogne est un indicateur intéressant du caractère durable du développement du bassin versant.

Le label UNESCO ne produit pas de contraintes réglementaires nouvelles. Il est l'occasion de prendre conscience que l'état de la Dordogne dépend de l'engagement de chacun dans la voie d'un développement respectueux de l'environnement. À défaut, il pourrait être retiré lors d'une révision par l'UNESCO.

Ce projet de labellisation du bassin de la Dordogne est exemplaire à deux titres. D'abord, parce qu'il concerne un grand territoire et qu'il formerait la réserve de biosphère la plus étendue d'Europe. Enfin, parce que contrairement à d'autres réserves de biosphère, la Dordogne n'est pas un milieu « sous cloche ». La rivière Dordogne est en effet un milieu exploité par l'homme, notamment pour la production hydroélectrique. À ce titre, ce projet correspond complètement à une conception moderne du développement durable.

L'objet de ces réunions est de présenter le projet aux élus, de recueillir leurs observations et de demander leur soutien par le biais d'une délibération du conseil municipal (ou du conseil communautaire) dont un modèle est proposé à la fin de ce dossier. Il est aussi important qu'ils promeuvent ce projet et les valeurs qu'il porte auprès de leurs administrés.

EPIDOR a ouvert un site Internet où chacun peut trouver toutes les informations nécessaires et soutenir individuellement le projet en votant en sa faveur : www.biosphere-bassin-dordogne.org.

Débat

Jacques MAUGEIN remercie EPIDOR d'avoir organisée la réunion dans le cadre de la Semaine de l'Eau. Il rappelle que sur le territoire de la Basse Dordogne, la ressource en eau est présente sous de multiples formes (rivières, nappe profonde, estuaire) et qu'elle constitue une partie de l'identité du territoire. Les usages de l'eau sont de fait variés, et il convient de porter une attention particulière à l'eau potable. Il y a donc un impératif fort à toujours améliorer plus avant la gestion de l'eau.

Serge ROUX explique que dans son secteur, les zones inondables sont nombreuses. En tant qu'élus, il estime qu'il est de sa responsabilité de construire des digues qui permettent de protéger les habitants.

Pour **Jean-Pierre LEROY**, qui habite en zone inondable, il est tout à fait possible de vivre avec le risque inondation. Il considère qu'il faut relativiser les événements écologiques. Il constate cependant le délabrement des digues dans les zones de palus faute d'entretien. Il pense que la construction de digues végétales constituerait une bonne alternative.

Marie VERMEIL considère que face au changement climatique et à la récurrence de tempêtes de plus en plus fortes, les digues ne peuvent plus être considérées comme « LA » solution unique.

Anne DELARCHE-JOLI informe que la Communauté de communes du Libournais a défini une charte paysagère concernant la confluence de l'Isle et de la Dordogne et la presqu'île de Condat. Cette démarche vise à préserver et à valoriser les paysages de ce secteur et correspond assez bien aux axes définis par le label Homme et Biosphère. Elle précise qu'il est possible de contacter le Maire de Génissac à ce sujet.

Romain FAGEOT estime qu'il y a aujourd'hui un manque d'implication des élus dans la préservation des territoires et considère que l'aspect « Dordogne vivante » a peu été abordé. Il ajoute qu'il trouve très intéressant l'action envisagée de valorisation des initiatives locales des communes, des communautés de communes, des départements... Cela permettrait de mettre en avant ce qui se fait de bien sur le territoire et d'inciter chacun à inscrire ses activités dans ce sens.

Anne DELARCHE-JOLI demande si d'autres programmes spécifiques seront développés durant la phase de mise en œuvre du label Homme et Biosphère.

Marie VERMEIL répond que label permet de reconnaître la valeur positive du territoire, de sensibiliser et de communiquer sur les pratiques respectueuses de l'environnement et qu'il s'appuiera beaucoup sur les outils de gestion existants, tels que les contrats de rivière, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)...

Carole BRETON ajoute que des programmes spécifiques devraient également être mises en œuvre telles que des actions de pédagogie à l'environnement. En outre, l'UNESCO travaille actuellement à la définition d'une « charte ». Elle permettrait aux élus, aux entrepreneurs et aux gestionnaires, de mettre en avant leurs actions, leurs activités et leurs produits, dans le cadre du label Homme et Biosphère, et dans la mesure où il s'agit de projets durables.

Jean-Pierre DOMENS trouve que le projet de labellisation est intéressant car il permettra de faire le lien entre les activités humaines et la gestion l'eau.

Romain FAGEOT demande si la présence du label Homme et Biosphère sur le bassin de la Dordogne facilitera l'obtention de fonds pour les projets de préservation des milieux naturels.

Carole BRETON répond que le label n'apporte pas d'aides financières directes et n'implique pas non plus de dépenses supplémentaires. Par contre, il peut représenter un atout pour les projets qui permettront de conforter la valeur du bassin de la Dordogne à l'origine de son classement au titre du label Homme et Biosphère.

Anne DELARCHE-JOLI considère qu'un tel label offrira une visibilité et une notoriété probablement utile à l'obtention de financements pour les projets qui s'inscrivent dans le développement durable du territoire.

Soutenir la candidature du bassin au label UNESCO

Les élus ont été invités à prendre plus ample connaissance du projet en se procurant le dossier de présentation complet disponible sur les sites du projet et d'EPIDOR. Ils ont également été encouragés à être les relais du projet de labellisation auprès de leurs administrés et de leurs collègues élus. Enfin ils ont été incités à signer la liste de soutien à la candidature du bassin de la Dordogne sur le site du projet.

En conclusion, les élus ont reconnu l'intérêt d'une labellisation UNESCO pour leur territoire et se sont dits prêts à soutenir la candidature du bassin de la Dordogne par délibération municipale.

www.biosphere-bassin-dordogne.org

www.eptb-dordogne.fr / Action Biosphère UNESCO

Vers un label Biosphère de l'UNESCO pour le bassin de la Dordogne

[M ou Mme] le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le dossier de candidature pour le classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre de réserve de Biosphère, préparé par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne EPIDOR.

Contexte

Le conseil d'administration d'EPIDOR souhaite présenter la candidature du bassin versant de la Dordogne pour un classement par l'UNESCO au titre de Réserve mondiale de biosphère. Pour être éligible, deux conditions sont à réunir :

- le bassin versant de la Dordogne doit présenter une haute valeur écologique,
- la candidature du bassin versant de la Dordogne doit être acceptée et soutenue par le maximum d'acteurs du bassin.

L'obtention de ce label serait l'occasion de faire reconnaître internationalement la valeur du bassin versant de la Dordogne. Elle viendrait couronner les nombreux efforts réalisés sur le bassin de la Dordogne pour concilier développement économique et respect de l'environnement aquatique. Elle soutiendrait les nouvelles initiatives allant en ce sens. Enfin, elle serait l'occasion de mieux faire connaître le bassin versant et la rivière Dordogne à ses propres riverains et de susciter en eux un sentiment d'appartenance et de fierté.

Le label concernerait l'ensemble du bassin versant avec comme axe central la rivière Dordogne, qui forme un trait d'union entre les territoires de l'amont et de l'aval. La rivière bénéficie encore d'une très bonne qualité, résultat des pratiques et des usages qui se développent sur l'ensemble du bassin versant. À ce titre, la Dordogne est un indicateur intéressant du caractère durable du développement du bassin versant.

Le label UNESCO ne produit pas de contraintes réglementaires nouvelles. Il est l'occasion de prendre conscience que l'état de la Dordogne dépend de l'engagement de chacun dans la voie d'un développement respectueux de l'environnement. À défaut, il pourrait être retiré lors d'une révision par l'UNESCO.

Ce projet de labellisation du bassin de la Dordogne est exemplaire à deux titres. D'abord, parce qu'il concerne un grand territoire et qu'il formerait la réserve de biosphère la plus étendue d'Europe. Enfin, parce que contrairement à d'autres réserves de biosphère, la Dordogne n'est pas un milieu « sous cloche ». La rivière Dordogne est en effet un milieu exploité par l'homme, notamment pour la production hydroélectrique. À ce titre, ce projet correspond complètement à une conception moderne du développement durable.

Le soutien de la population et de ses représentants est essentiel pour l'obtention du label Réserve de biosphère de l'UNESCO. La présente délibération du conseil municipal (ou communautaire) témoignera ainsi de l'engagement des élus dans le projet. Il est aussi important qu'ils promeuvent ce projet et les valeurs qu'il porte auprès de leurs administrés.

Proposition de délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte de la valeur patrimoniale du bassin de la Dordogne et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie les enjeux écologiques et économiques,

Se prononce favorablement pour un classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre de réserve mondiale de Biosphère,

Soutient la démarche engagée par EPIDOR, porteur du projet. [M ou Mme] le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le dossier de candidature pour le classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre de réserve de Biosphère, préparé par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne EPIDOR.



Décrochons ensemble le label **Homme et Biosphère** UNESCO
pour le Bassin de la Dordogne

www.biosphere-bassin-dordogne.org

Contact

Carole Breton

Chargée de mission, EPIDOR

05 53 59 72 87 / c.breton@eptb-dordogne.fr

Roland Thieleke

Directeur adjoint, EPIDOR

05 53 59 72 18 / r.thieleke@eptb-dordogne.fr



EPIDOR

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Le Tournepique – 24250 Castelnau-la-Chapelle

Tél. 05 53 29 17 65 – Télécopie : 05 53 28 29 60

Mél : epidor@eptb-dordogne.fr

